

CORRECTIONNELLE

Jusqu'à un an de prison pour violences urbaines

« De véritables scènes de guerre urbaine, voilà à quoi se livrent ces personnes » s'indignait M^e Verrier, avocat de la partie civile (la ville de Mounans-Sartoux et les fonctionnaires de police), lundi, à l'audience du tribunal correctionnel de Grasse, où deux jeunes de 19 et 23 ans ont été condamnés à un an et six mois de prison pour violences, dégradations, outrages à agent.

Il est tard, ce lundi 9 janvier, et les jeunes Mounansois s'ennuient - probablement. Vers 21 heures, Steven Meredith s'en prend au

véhicule des sapeurs-pompiers, tambourinant à la porte et brisant un phare. Le petit groupe se déplace place des Poilus, interpelle les automobilistes. Les trois agents de police de la brigade de nuit s'interposent. Les insultes pleuvent. Les cailloux suivent.

Vers 22 heures, une vingtaine de gendarmes est dépêchée sur place pour venir à bout d'individus particulièrement récalcitrants, violents, « forcenés ».

« Je ne me souviens pas. En temps normal, je n'aurais jamais fait ça » s'excusait Ste-

ven Meredith, sous l'emprise de l'alcool au moment des faits. Il contestait toutefois s'être montré agressif envers un fonctionnaire de police : « je me suis approché de lui pour m'expliquer, comme un joueur de foot s'avance vers l'arbitre ». « Nous ne sommes pas sur un terrain de foot » le coupait le président Marc Joando (1).

Quant à Samir Michitoua, auteur du jet de pierres (« quelques graviers »), il expliquait avoir été pris de panique, voyant son camarade tenu à distance par des gaz lacrymogènes.

M. Arpaia, procureur de la République, déplorait l'attitude de ces « jeunes qui s'abreuvent d'alcool et s'adonnent à des violences gratuites » et requérait une peine de 16 mois de prison.

En défense, M^e Valentini jugeait la « sanction sévère ». Même chose pour M^e Lacombe, pour qui l'essentiel est de permettre à ces jeunes de « se refaire une santé de citoyen ».

MATHILDE TRANOY

1. Assité de Mmes Haumont-Dumas et Raby. Greffière : Anni Fabra.

FEV. 2006